



NAUTIC CLUB RUMILLIEN

Président : THOMAS Patrice

Mail : secretariat.ncr@gmail.com ou ncrumillienpresident@gmail.com

BULLETIN D'INSCRIPTION ENFANT

Les nageurs qui s'inscrivent s'engagent obligatoirement à participer à 3 compétitions dans la saison. Sauf pour la catégorie FFN « AVENIRS » filles nées en 2012, 2013 etc. et garçons nés en 2011, 2012 etc.

COTISATION ENFANTS :

Dans le prix de l'adhésion sera compris un maillot de bain, un bonnet et un tee-shirt du club.

1er enfant : 160 € 2ème enfant : 150 € 3ème enfant et + : 140 €

+ Un chèque de caution de 60€ par enfant en garantie de participation à 3 compétitions.

REGLEMENT DE LA COTISATION

Par chèque à l'ordre du NAUTIC CLUB RUMILLIEN

Pour les bénéficiaires de la carte **Pass'Région** (faire une photocopie lisible de la carte) et qui n'ont pas bénéficié de la déduction de 30€ pour une licence sportive, faire un chèque de 30€ + un chèque du montant de la cotisation – 30 €. (Ex. pour un enfant : 1 chèque de 30€ + 1 chèque de 130 €).

Si besoin d'une aide financière, renseignez-vous auprès du CCAS de votre commune.

PIECES A FOURNIR LE JOUR DE L'INSCRIPTION

L'INSCRIPTION SERA PRISE UNIQUEMENT SUR DOSSIER COMPLET.

✓ Voir la feuille " Info Nageurs"

➤ **IMPORTANT : SI LE DOSSIER EST INCOMPLET LE NAGEUR SE VERRA REFUSER L'ACCÈS AU BASSIN (Formalités d'assurances et de sécurité pour le club).**

INFORMATIONS GENERALES

Chaque adhérent du Nautic Club Rumillien, sur présentation de sa carte du club, a la possibilité d'acheter une carte d'entrées permanentes au Centre Nautique de Rumilly à tarif réduit (s'adresser à la caisse de la piscine).

Vous pouvez contacter pour tous renseignements complémentaires :

Mr Patrice THOMAS 06 13 54 46 72 / Mme Bénédicte GIROUD 06 75 70 70 06

Vous pouvez également nous contacter par mail : secretariat.ncr@gmail.com



NAUTIC CLUB RUMILLIEN

Président : THOMAS Patrice

Mail : secretariat.ncr@gmail.com ou ncrumillienpresident@gmail.com

RÈGLEMENT ET FONCTIONNEMENT

1. Le NCR est un club sportif dont la vocation est le développement et l'encouragement de la pratique de la natation de ses membres par la compétition.
2. Une carte d'adhérent sera fournie aux nageurs en début de saison. Chaque nageur devra la présenter à l'entrée de la piscine lors des entraînements (valable **uniquement 15 minutes avant le cours**).
3. Les entraînements ont lieu aux jours et heures prévus selon les plannings. (Voir tableau d'affichage ou sur le site du club www.nautic-club-rumillien.com).
Les parents doivent vérifier la présence de l'entraîneur avant de laisser leur enfant.
En cas d'absence de l'entraîneur, les enfants restent seuls et sont donc sous la responsabilité de leurs parents.
4. L'utilisation des vestiaires collectifs est obligatoire (garçons et filles). (À droite en rentrant pour les garçons et à gauche pour les filles à l'intérieur de la piscine).
Les nageurs doivent être attentifs à leur matériel. La responsabilité du club ne saurait être engagée en cas de perte ou de vol.
5. La douche est **obligatoire** avant l'entraînement.
6. **Les nageurs devront être présents au bord du bassin (et non dans l'eau) 10 min avant l'heure de l'entraînement.** Ils feront valider leur présence par l'**entraîneur** et prendront les consignes.
7. Le bonnet est **obligatoire** pour tous pendant l'entraînement et lors des compétitions (celui du club).
8. Au début de chaque entraînement, les nageurs doivent installer le matériel (Lignes d'eau, drapeaux, planches etc.). À la fin des entraînements, les nageurs doivent ranger le matériel et ensuite quitter les bassins après autorisation de l'entraîneur.
9. La présence de votre enfant aux entraînements sera validée au bord du bassin par l'entraîneur. Tout nageur non inscrit sera considéré comme absent de l'entraînement. Les parents pourront, s'ils le souhaitent, consulter l'état de présence auprès de l'entraîneur.
10. L'entraîneur principale du groupe pourra être assisté par un deuxième entraîneur ou un assistant club.
11. Le règlement intérieur du club rappelle à tous que lors des entraînements et des compétitions l'obligations de :
 - Respecter les lieux qui nous accueillent : piscine, abords, vestiaires (propreté, bruit ...).
 - Respecter le personnel de ces lieux, les entraîneurs, les officiels, etc
 - Encourager les autres nageurs dans un esprit de camaraderie pour une saine ambiance.
12. L'assiduité aux entraînements des nageurs pour leur propre progression et celle du groupe et aux manifestations (compétition, défilé de la fête Patronale) s'imposent aux adhérents.
13. Les entraînements des groupes enfants et adolescents sont strictement interdit aux nageurs adultes (sénior de + 20ans hors demande auprès du comité et vétérans et vice-versa).

- 14.** Les groupes de nageurs aux entraînements seront constitués par les entraîneurs du club en début de saison en fonction de l'âge et du niveau de chacun.
Une fois ces groupes définis, il ne pourra pas être possible de changer (en fonction des humeurs, des envies, etc de chacun), pour ne pas perturber, déséquilibrer les autres groupes en cours de saison.
Attention à ne pas confondre, les groupes clubs pour les entrainements avec ceux des catégories FFN (Avenirs, Jeunes, Juniors et Séniors) pour les compétitions.
- 15.** Le comité du Nautic Club Rumillien impose à chaque nageur de moins de 21 ans leur participation à la **coupe de la ville** organisée par Rumilly, qui a lieu généralement fin juin (voir calendrier) et à 3 compétitions minimum au total dans la saison. Seuls les enfants de la catégorie FFN « AVENIRS » seront exemptés des 3 compétitions obligatoires.
- 16.** En cas de blessure, maladie de plus de 7 jours, le nageur devra fournir dans les 3 jours une attestation médicale de la non pratique de la natation au secrétariat pour que celle-ci soit prise en compte par le club.
En cas de reprise anticipé, le nageur devra fournir le jour même une attestation médicale au club l'autorisant à reprendre avant la fin de son arrêt.
- 17.** Les parents s'organisent judicieusement entre eux pour les déplacements et le co-voiturage, autant à l'aller qu'au retour. Les déplacements restent à leur charge. Ils aident à l'installation et au démontage de la tente du club (si présente) et s'assurent en partant que la place est laissée propre

PARENTS – NAGEURS : PENSER A CONSULTER le tableau des compétitions 2023 dans le hall d'entrée de la piscine et le site du club www.nautic-club-rumillien.com où peuvent être affichées diverses informations.

Fait à, le

Signature du/des parent(s),
Précédée de la mention « Lu et Approuvé »

Signature de l'intéressé(e),
Précédée de la mention « Lu et Approuvé »



NAUTIC CLUB RUMILLIEN

Président : THOMAS Patrice

Mail : secretariat.ncr@gmail.com ou ncrumillienpresident@gmail.com

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

**Les nageurs qui s'inscrivent s'engagent obligatoirement à participer à 3 compétitions dans la saison.
Sauf pour la catégorie FFN « AVENIRS » filles nées en 2012, 2013 etc. et garçons nés en 2011, 2012 etc.**

Nom du nageur :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse : (si différente du responsable légal)

.....

TELEPHONE :

Du NAGEUR Portable.....

Du PERE Portable

De la MERE Portable

Titulaire de la carte M'RA N°.....
(Fournir une photocopie)

Nom du responsable légal : (pour les mineurs)

Adresse :

.....

Adresse mail (écrire lisiblement) :@.....

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

ALLERGIES :

ASTHME oui non MEDICAMENTEUSES oui non
ALIMENTAIRES oui non AUTRES.....

PRECISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE À TENIR.....

.....

DIVERS.....

.....

.....

JE DÉSIRES UNE FACTURE oui non



NAUTIC CLUB RUMILLIEN

Président : THOMAS Patrice

Mail : secretariat.ncr@gmail.com ou ncrumillienpresident@gmail.com

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e), Madame, Monsieur

Autorise mon fils / ma fille

à pratiquer la Natation au sein du Nautic Club Rumillien ainsi que toutes ses activités.

J'ai pris connaissance du règlement et j'en accepte toutes les clauses.

En cas de blessures ou d'accidents, j'autorise les responsables du Nautic Club Rumillien à faire soigner mon enfant, par un médecin ou le conduire à l'hôpital si besoin est.

AUTORISATION PHOTO/FILM OUI NON

J'autorise mon enfant à être pris en photo et/ou filmé pour diffusion sur le site internet du club ainsi que sur tout autre support.

AUTORISATION DE TRANSPORT

Je soussigné(e), Madame, Monsieur

Autorise le transport de mon fils / ma fille

Par un adhérent ou un de ses parents, du Nautic Club Rumillien notamment pour toute compétition, stage etc.

A..... Le.....

Signature des parents :



NAUTIC CLUB RUMILLIEN

Président : THOMAS Patrice

Mail : secretariat.ncr@gmail.com ou ncrumillienpresident@gmail.com

Mise en place d'un chèque de caution « Participation à la vie du club »

Le comité a décidé de reconduire un chèque de caution supplémentaire de 50 € par famille comme la dernière saison avant covid (les adhérents adultes ne sont pas concernés). En effet, depuis plusieurs saisons nous avons constaté un changement d'attitude et de mentalité. Lorsque vous prenez une licence dans le club, vous n'achetez pas un service... malheureusement la société actuelle nous formate à croire le contraire.

La vie d'un club dépend du dynamisme des bénévoles. Lorsque vous inscrivez votre enfant au NCR, vous vous engagez à participer à la vie du club et non pas uniquement à consommer l'activité. L'avenir du club en dépend car les activités proposées par le club permettent de financer l'encadrement sportif, le matériel sportif utilisé, le transport et logement pour les compétitions régionales et la logistique pour notre Challenge Cottin.

C'est avec regret que nous nous voyons donc obligés de vous demander ce chèque de caution face au désinvestissement constaté.

Comment participer aux activités du club ?

- Récupérer au moins 2 lots pour la tombola du Challenge COTTIN
- Préparer un gâteau ou du salé pour le Challenge COTTIN
- Participer soit à la mise en place soit au rangement du matériel pour le Challenge COTTIN
- Tenir un stand (buvette ou tombola) au Challenge COTTIN ou aider à la chambre d'appel
- Être officiel (chronométreur) lors de compétition
- Trouver un sponsor

Nous vous demandons de participer au moins à 2 de ces activités. Dans le cas contraire le chèque de 50€ sera débité.

Fait à, le

Signature du/des parent(s),
Précédée de la mention « Lu et Approuvé »

Signature de l'intéressé(e),
Précédée de la mention « Lu et Approuvé »